

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PÉRENNITÉ DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ
EXISTANTS

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des projets d'architecture, de structure, de toiture, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments et équipements relevant de la compétence de proximité. Il peut également s'agir de travaux touchant l'économie d'énergie et l'accessibilité de bâtiments ou d'équipements de proximité ainsi que l'acquisition de terrains, de servitudes et de mobilier nécessaires à la réalisation des projets.

2. Les projets nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les travaux et les services sont requis dans le cadre de projets sur divers bâtiments et équipements localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à 21 702 000 \$

Sous-total : 21 702 000 \$

CHAPITRE II

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

5. La nature des projets varie selon les besoins et peut notamment comprendre des travaux de structure, d'électricité, de réparation, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de signalisation, d'éclairage, de voirie, de pavage, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des équipements d'éclairage et de signalisation municipaux pouvant toucher l'économie d'énergie et relevant de la compétence de proximité ainsi que l'acquisition de terrains, de servitudes et équipements nécessaires à cette fin.

SECTION II

LOCALISATION

6. Les travaux sont requis dans le cadre de projets sur diverses unités d'éclairage public et signaux lumineux localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. Le coût des projets décrits à l'article 5 s'élève à 770 000 \$.

Sous-total : 770 000 \$

CHAPITRE III

PROGRAMME DES BASSIN AQUATIQUES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

8. La nature des projets varie selon les besoins et peut notamment comprendre des travaux de mécanique, d'électricité, d'architecture, de structure, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de reconstruction, de démolition, d'aménagement, de réaménagement visant les systèmes de filtration, les bassins, les vestiaires et les autres travaux connexes sur des bâtiments abritant des bassins aquatiques relevant de la compétence de proximité.

9. Les projets nécessitent notamment l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels.

SECTION II

LOCALISATION

10. Les travaux et les services décrits aux articles 8 et 9 sont requis dans le cadre de projets sur divers bâtiments comprenant des bassins aquatiques intérieurs, localisés à divers endroits sur le territoire de la Ville de Québec et relevant de la compétence de proximité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

11. Le coût des travaux et les services décrits aux articles 8 et 9 s'élève à 2 000 000 \$.

Sous-total : 2 000 000 \$

TOTAL : 24 472 000 \$

Annexe préparée le 19 février 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles

Claude Charette, ingénieur
Service de la gestion des immeubles